

# - Communiqué de Presse -

## Convention DATER\* : *Les acteurs du monde rural s'associent à la gendarmerie pour lutter contre les incivilités et la délinquance.*

Une convention visant à faciliter la remontée de l'information relative à tout fait de délinquance constaté en milieu rural ou forestier dans le département du Doubs vient de voir le jour. Elle repose sur un partenariat étroit entre les acteurs spécialisés dans les domaines de la chasse, de la forêt, des milieux aquatiques et agricoles et la gendarmerie. Les référents volontaires ont été sélectionnés pour leur sens élevé du civisme et leurs connaissances approfondies du terrain et de l'environnement.

Initialement bipartite (Gendarmerie + Fédération de chasse FDC25), ce projet a rapidement pris de l'ampleur en associant d'autres partenaires intéressés par ce dispositif : l'association des maires du Doubs (AMD25) ; l'association des maires ruraux du Doubs (AMR25) ; la chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort (CIA) ; la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Doubs (FDAAPPMA25) ; la fédération départementale des gardes particuliers et piégeurs agréés du Doubs (FGPPAD) ; l'association départementale des lieutenants de louveterie du Doubs.

Ce dispositif associe des gendarmes référents DATER volontaires (**1 par unité**) au sein de chaque brigade territoriale autonome (BTA) et communauté de brigades (CoB), aux correspondants désignés par les partenaires (**200 référents**), sélectionnés par la gendarmerie en collaboration avec les signataires de la convention.

- **En cas d'urgence** (flagrant délit d'incivilités ou de délinquance) le référent compose le 17 et signale les faits au centre opérationnel de la gendarmerie qui identifie immédiatement l'appelant comme faisant partie de la convention DATER. Ainsi l'opérateur sait de suite qu'il ne s'agit pas d'un appel quelconque ou d'un canular. Il peut s'agir d'atteintes directes à l'environnement comme des dépôts d'ordures ou des faits de braconnage, des trafics ou des remontées d'informations dans le cadre d'une disparition.
- **S'il n'y a pas d'urgence**, le partenaire contacte directement le gendarme référent de l'unité territorialement compétente soit par téléphone (ligne directe professionnelle) ou par messagerie (messagerie interpersonnelle) et lui signale les faits.

Le référent gendarmerie s'engage, afin de garantir un partenariat efficace, à recontacter le correspondant local afin d'effectuer avec lui un retour sur l'exploitation du renseignement et les suites données au renseignement obtenu, dans la limite de la nécessité d'en connaître.

L'efficacité du dispositif repose sur une formation mutuelle, particularité de la convention, qui prend la forme suivante :

- Formation des 200 référents par la gendarmerie au processus de la collecte du renseignement,
- Formation des référents gendarmes aux réglementations spécifiques (chasse, pêche, ...), évolutions des cadres institutionnels et organisationnels (mise à jour).



*Labellechasse*  
*Les Chasseurs du Doubs*



\* Dispositif d'Appropriation Territoriale, Environnementale et d'échange du Renseigniment

*Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs*

☎ 03.81.61.23.87

✉ fdc25@fdc25.com

🌐 www.fdc25.com

Maison de la chasse - Rue du Châtelard  
25360 GONSANS

Association agréée au titre de la protection de  
l'environnement

